



# Association Sportive

## Année scolaire 2020 / 2021

Madame, Monsieur,

Votre enfant est au collège, pendant son année scolaire, il aura 4h d'Education Physique par semaine en 6<sup>ème</sup> et 3h en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

En plus de cet horaire scolaire obligatoire, les élèves peuvent s'inscrire à l'Association Sportive de l'établissement. Cette activité, facultative, leur permet de s'entraîner dans divers sports et de représenter l'école dans les championnats départementaux, régionaux et nationaux.

**Escalade**

**Tennis de Table**

**Athlétisme**

**Torbball**

**Volley Ball**

**Basket Ball**

**Gymnastique**

***Les modalités d'inscription seront données par les professeurs d'Education Physique et Sportive à la rentrée.***

Les activités sportives indiquées sont celles proposées en 2019/2020. Cette liste est susceptible d'évoluer pour l'année scolaire 2020/2021.

Après de bonnes vacances sportives, nous serons heureux d'accueillir votre enfant en septembre.

Les enseignants d'E.P.S.